

 V1.0_01.09.2025	PROGRAMME DE FORMATION PREPARATION AU BAC PRO METIERS DE LA COIFFURE	Auteur Patrick Ré
--	---	----------------------

Objectif : Acquérir les connaissances et les compétences professionnelles permettant la réussite à l'examen du Baccalauréat « métiers de la coiffure ».

Public concerné : Les salariés bénéficiant d'un contrat d'apprentissage. S'ils sont âgés de moins de 26 ans, ils sont considérés comme étudiants des Métiers. Une carte leur est délivrée

Prérequis : Les candidats à cette formation doivent avoir effectué et validé leur classe de seconde professionnelle beauté et bien-être au Lycée privé Clovis Hugues, avec une autorisation de passage en classe de première à la fin du second semestre.

Durée de la formation : Deux années scolaires : 22-24 mois.

Organisation de la formation en 2 ans :

Il est programmé sur deux ans 1378 heures de formation en contrat d'apprentissage, pour un minimum requis de 1350 heures de formation pour passer l'examen. 689 sont programmées en classe de première et 689 sont programmées en classe de Terminale. Un BAC Blanc est organisé en classe de première, ainsi qu'en classe de Terminale.

Le contenu de la formation en 2 ans :

Le contenu est défini selon les unités constitutives du référentiel de certification et des savoirs associés définis par l'arrêté du 28 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance, ainsi que par l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. Pour chacune de ces matières, les compétences à acquérir sont organisées en bloc de compétences sur la fiche RNCP 40707.

Le contenu de la formation a pour objectif l'acquisition de ces compétences dans les différentes matières, à savoir :

Matière 1 : Techniques professionnelles (552 heures de formation sur 2 ans)

Pole 1 – Concevoir et réaliser des prestations de coiffure

- Réaliser un diagnostic en vue du service
- Adapter et mettre en œuvre un protocole d'hygiène et de soins capillaires
- Concevoir et réaliser une coupe personnalisée
- Concevoir et réaliser une modification personnalisée de la couleur
- Concevoir et réaliser une mise en forme et un coiffage personnalisés

Pole 2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle, identifier ses attentes et ses besoins
- Conseiller et vendre des services, des produits capillaires, des matériels et des accessoires, produits et de services.
- Suivre la relation client et participer à la fidélisation de la clientèle
- Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de services

Pole 3 – Pilotage d'une entreprise de coiffure

- Organiser l'activité des personnels.
- Suivre et accompagner l'équipe.
- Aménagement et gérer les espaces d'une entreprise de coiffure
- Participer au pilotage administratif, économique et financier

Matière 2 : Français, histoire, géographie et enseignement moral et civique

(156 heures de formation sur 2 ans)

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques

Histoire et géographie (HG) – enseignement moral et civique (EMC)

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques, exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Matière 3 : Mathématiques -Physique- chimie (215 heures de formation sur 2 ans)

- S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information.
- Analyser/ Raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir une méthode de résolution ; élaborer un algorithme.
- Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation.
- Valider : Critiquer un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une conjecture, mener un raisonnement logique et établir une conclusion.
- Communiquer : Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés.

Matière 4 : Economie -Gestion (61 heures de formation sur 2 ans)

- Comprendre et analyser une situation d'entreprise.
- Exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion.
- Justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents.
- Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat.

Matière 5 : Education physique et sportif (66 heures de formation sur 2 ans)

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Matière 6 : Anglais (111 heures sur 2 ans)

- L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil avancé) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :
 - Comprendre la langue orale
 - Comprendre un document écrit
 - S'exprimer à l'écrit
 - S'exprimer à l'oral en continu
 - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Matière 7 : Prévention-sécurité-environnement (56 heures sur 2 ans)

- Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée.
- Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention.
- Proposer une solution pour résoudre un problème.
- Argumenter un choix.
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté.

Matière 8 : Arts appliqués et culture artistique (60 heures de formation sur 2 ans)

- **Compétences d'investigation**
 - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires.
 - Sélectionner, classer et trier différentes informations.
 - Analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création
 - Etablir des convergences entre différents domaines de création.
- **Compétences d'expérimentation**
 - Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple.
 - Etablir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références.
- **Compétences de communication**
 - Choisir des outils adaptés.
 - Etablir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions.
 - Justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.

Matière 9 : Réalisation d'un projet (64 heures de formation sur 2 ans)

- Savoir mobiliser ses compétences, ses connaissances et les ressources disponibles au service de la réalisation d'un chef d'œuvre. Faire preuve de créativité.
- Savoir s'engager à organiser son travail et s'intégrer dans son environnement.
- Savoir structurer son projet.
- Savoir valoriser son travail, s'adapter aux situations et rendre compte du travail mené.

Programmation des cours

Les cours sont dispensés en présentiel les mardis, les mercredis et les jeudis en période scolaire. Des compléments de formation sont dispensés hors période scolaire.

Il est prévu 8 heures de cours par journée.

Le calendrier des jours de formation est défini pour deux ans en début de formation. C'est un calendrier prévisionnel qui peut faire l'objet d'aménagements ou de modifications.

Horaires

- de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le mardi
- de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le mercredi
- de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le jeudi

Coût de la formation :

Le coût de la formation pour deux ans de contrat d'apprentissage est de 15 400 €. Il est entièrement pris en charge par l'Opérateur de compétences pour les entreprises de proximité (OPCO EP). Un premier équipement en matériel de coiffure d'une valeur de 500 € est également fourni, dès la signature du contrat d'apprentissage. Son financement est pris en charge par l'OPCO EP. Aucun frais d'inscription et de scolarité ne peut être légalement demandé à un(e) apprenti(e).

Matériel et équipement nécessaire :

Pour les travaux pratiques, un premier équipement en matériel de coiffure est fourni dès la signature du contrat. En attendant la fourniture de ce matériel ou en complément, l'apprenti(e) utilise un matériel mis en prêt par l'établissement.

Pour les mathématiques, la physique et la chimie, il est demandé aux apprenti(e)s l'achat d'une calculatrice, d'une règle, d'une équerre, d'un rapporteur et d'un compas. Pour les autres cours, l'apprenti(e) devra se munir d'un nécessaire pour prendre des notes, réaliser des dessins à la main et ranger les documents fournis.

Les apprenti(e)s peuvent accéder en dehors de cours et pendant les heures d'ouverture de l'établissement à des ordinateurs fixes en accès libre avec imprimante.

Méthodes pédagogiques :

Les cours sont donnés en présentiel uniquement. Les cours théoriques alternent avec les travaux dirigés et les travaux pratiques. Tous les méthodes (magistrale, démonstrative, interrogative, découverte et expérientielle) sont mises en œuvre.

Outils pédagogiques :

Pour diffuser les cours, l'établissement dispose de salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou de téléviseurs reliés à un ordinateur, lui-même connecté à Internet, ainsi que d'ateliers de coiffure équipés de matériel ad hoc.

Les apprenti(e)s ont accès pour la coiffure à des tutoriels de démonstration et à des vidéos produits par Raphaël Perrier.

Les professeur(e)s et les apprenti(e)s disposent d'un compte dédié à la formation qui donne accès aux outils de google Education (messagerie, drive, applications diverses).

Les apprenti(e)s et les responsables (parents et maîtres d'apprentissage) ont accès en temps réel à l'emploi du temps au travers de l'application Pronote accessible à partir du site du lycée (rubrique scolarité). Ils ont également accès à toutes les ressources numériques mises en ligne par les professeurs sur l'application, ainsi qu'aux progressions pour chacune des matières, aux cahiers de textes, aux notes, aux bulletins et aux livrets scolaires.

Contrôle des connaissances :

Les apprenti(e)s sont évalués régulièrement dans les différentes matières comme cela est précisé dans les progressions des professeurs sous différentes formes : questionnaires, évaluations formatives, devoirs écrits. Les notes obtenues sont enregistrées dans Pronote.

Les apprenti(e)s sont aussi soumis à un BAS Blanc en classe de première et en classe de Terminale. Les notes sont également transcrites dans Pronote.

Les notes sont arrêtées une fois par semestre pour l'élaboration d'un bulletin semestriel sur lequel figurent les moyennes obtenues et les appréciations des professeurs.

A la fin de chaque semestre, un conseil de classe est réuni afin de valider les appréciations et les notes obtenues et pour établir une appréciation générale et le cas échéant, faire apparaître une mention d'appui : Avertissement, Encouragements, Félicitations.

L'ensemble des bulletins semestriels avec l'avis pour l'obtention du diplôme constitue le livret scolaire présenté le jour de la délibération du jury d'examen.

Handicap

La formation au BAC PRO métiers de la coiffure est accessible aux personnes en situation de handicap.

Lors de l'inscription à la formation, les actions et les dispositifs particuliers à mettre en place pour favoriser l'apprentissage et donner les meilleures chances de réussite seront étudiées avec le candidat en situation de handicap ou son représentant légal. Un questionnaire spécifique a été élaboré dans ce cadre.

Tout apprenti peut déposer une demande d'aménagements d'épreuves dans le cadre de l'examen.

Les apprenti(e)s et/ou les représentants légaux seront accompagnés systématiquement dans leur démarche, que ce soit dans le cadre de la mise en place d'aides spécifiques ou dans le cadre de la recherche d'un employeur.

Des rencontres pourront être organisées avec le référent handicap de l'académie.

Le CFA s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner du mieux possible tous les apprenti(e)s, et leur permettre de réussir leur examen quelles que soient leurs difficultés.